

Objet : Rapport du jury du concours interne SAENES classe supérieure

Ecrit :

L'épreuve de cas pratique doit être soignée dans sa présentation et au niveau de la syntaxe.

La qualité de l'expression écrite a été particulièrement prise en compte par les correcteurs (syntaxe, fautes d'orthographe).

De nombreuses copies manquaient d'un plan cohérent et de réponses claires et structurées.

Oral :

Les dossiers RAEP sont rédigés avec soin par les candidats. Ils candidats doivent souligner les compétences qu'ils ont acquises dans l'exercice de leurs missions et valoriser leur parcours professionnel. Les candidats qui n'ont pas réussi cette épreuve doivent éviter de présenter un exposé descriptif de leurs missions.

Les candidats admis ont une bonne connaissance du système éducatif, ont présenté un exposé clair de leurs missions et de leur parcours professionnel et ont une bonne maîtrise de la communication orale. Ils ont su se situer dans leur environnement professionnel et se préparer sur des postes à responsabilités.

Recommandations :

Les candidats doivent soigner la présentation de l'épreuve écrite (syntaxe, vocabulaire) et valoriser leur parcours professionnel dans la présentation orale du RAEP.

Ils doivent particulièrement connaître le fonctionnement du ministère de l'éducation nationale (administration centrale, services déconcentrés, EPLE, enseignement supérieur) et s'intéresser aux réformes et aux problématiques du système éducatif

La présidente du jury,



Joëlle Lanot